

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4417>



# Liste des BMP sur lesquels les admissibles aux écrits de juin 2013 pourront être affectés

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -



Publication date: mercredi 10 juillet 2013

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Les étudiants qui ont passé les épreuves écrites du CAPES, CAPEPS et CACPE en juin 2013 et qui passeront les oraux en juin 2014, pourront être contractuels pendant l'année scolaire 2013-2014. Les M1 pourront faire 1/3 de service payé mi-temps. Le texte qui régit le service de ces futurs collègues est disponible ici <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4414>

Cette liste de BMP est disponible ci-dessous.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>